



Rapport annuel de gestion 2009-2010

Conseil de la famille
et de l'enfance
Québec 



Conseil de la famille
et de l'enfance

Le Rapport annuel de gestion 2009-2010 a été présenté au Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 20 mai 2010

Le contenu de cette publication a été rédigé par le Conseil de la famille et de l'enfance

Coordination et rédaction : Isabelle Bitauveau
Soutien technique à la réalisation : Nancy Carré, Cécile Picard
Responsable des communications : Claire Gagnon
Graphisme : Matteau Parent, graphisme et communications

La traduction et la reproduction totales ou partielles de ce rapport sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, 8^e étage, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5
Téléphone : 418 646-7678
Sans frais : 1 877 221-7024
Télécopieur : 418 643-9832

Une version électronique est disponible sur le site Internet du Conseil de la famille et de l'enfance au www.cfe.gouv.qc.ca.

© 2010 Conseil de la famille et de l'enfance
Dépôt légal – 2010

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-59111-5 (Version imprimée)
ISBN : 978-2-550-59110-8 (Version PDF)
ISSN : 1711-161

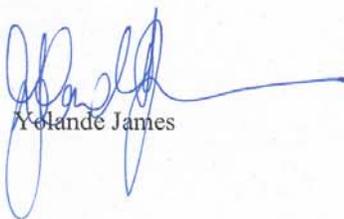
Québec, le 26 mai 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président
Cabinet du Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique*, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2010.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Yolande James

Québec, le 25 mai 2010

Madame Yolande James
Ministre de la Famille
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre, conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice s'étant terminé au 31 mars 2010. Il s'agit du dernier rapport de gestion que produira le Conseil puisque le gouvernement a annoncé sa décision d'abolir cet organisme.

La dernière année a fait suite à une période intense d'achèvement de productions. En conséquence, en 2009-2010, nous avons concentré nos efforts sur des activités d'orientation et d'organisation tout en participant activement à trois commissions parlementaires.

Conformément à la loi instituant le Conseil, je vous remercie de déposer ce rapport à l'Assemblée nationale, comme le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

La présidente,



Marie Rhéaume

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données.....	7
1. Présentation du Conseil de la famille et de l'enfance.....	9
1.1 La mission.....	9
1.2 La composition du Conseil	9
1.3 Le fonctionnement du Conseil	10
1.4 Les partenaires et les destinataires	11
2. Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance.....	13
2.1 Les ressources humaines.....	13
2.2 Les ressources financières.....	13
2.3 Les ressources matérielles et informatiques.....	14
3. Éléments contextuels.....	15
4. Les résultats en fonction de la planification stratégique 2006-2009.....	17
4.1 Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants	17
4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat	21
4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance	29
5. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives	33
5.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels	33
5.2 L'éthique et la déontologie	33
5.3 La politique linguistique	33
5.4 Programme d'accès à l'égalité	34
5.5 Bilan des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail	34
5.6 Suivi des recommandations du Vérificateur général	34
Annexes	35
Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance	
Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance	
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance	
Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance en 2009-2010	

Déclaration sur la fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. La présente déclaration porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents à ces données.

Je déclare que le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Conseil de la famille et de l'enfance rend compte fidèlement des résultats atteints en lien avec sa mission, ses valeurs, ses orientations et ses objectifs ainsi que de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées.

À ma connaissance, les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation qui prévalait au sein de l'organisme au 31 mars 2010.

Le lecteur qui souhaiterait en savoir davantage sur la mission, l'historique et la structure du Conseil peut consulter le site Internet : www.cfe.gouv.qc.ca.

La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance,

A handwritten signature in blue ink that reads "Marie Rioux". The signature is written in a cursive style.

Québec, le 25 mai 2010

1. Présentation du Conseil de la famille et de l'enfance

1.1 La mission

La Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance lui confie la mission de conseiller la ministre de la Famille sur toute question relative à la famille et à l'enfance. Il doit donc développer une vision horizontale et prospective des familles et des enfants du Québec. Le Conseil doit aussi donner son avis à la ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance que celle-ci lui soumet. Le Conseil doit également favoriser l'expression des familles et de leurs représentants; celle des milieux et des institutions concernés par les questions relatives à la famille et à l'enfance.

Le Conseil a pour principale fonction d'agir comme un observateur éclairé des conditions de vie des familles et des enfants du Québec et de contribuer à cerner les moyens d'amélioration de ces conditions. À cet effet, il doit, conformément à sa loi constitutive, produire annuellement un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec, à la manière d'une vigie permanente. Il réalise également des consultations, des études et des recherches, relatives à la dynamique et au contexte qui caractérisent les univers familiaux contemporains. La production d'avis, de rapports, de mémoires et d'études, la participation ou l'organisation d'événements publics et la réalisation d'activités de communication marquent ses principales actions.

Dans l'exercice de ses fonctions :

- il doit donner son avis à la ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance que celle-ci lui soumet;
- il doit produire annuellement un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec;
- il peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance;
- il peut saisir la ministre sous forme d'avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations;
- il effectue ou fait effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- il fournit de l'information au public sur tout avis ou rapport qu'il a transmis à la ministre et que celle-ci a rendu public.

1.2 La composition du Conseil

Le Conseil de la famille et de l'enfance est une assemblée de quinze membres nommés par le gouvernement du Québec après consultation de groupes voués aux intérêts des familles et des enfants et de milieux et d'institutions concernés par les questions d'intérêt familial. La durée du mandat des membres, renouvelable une seule fois consécutivement, est de trois ans, celui de la présidence, également renouvelable, est de cinq ans. La liste des membres est présentée en annexe.

La sous-ministre adjointe du ministère de la Famille et des Aînés, M^{me} Line Bérubé, de même que la Secrétaire générale du Conseil de la famille et de l'enfance, M^{me} Isabelle Bitauveau, assistent et participent aux séances, mais n'ont pas droit de vote.

1.3 Le fonctionnement du Conseil

Les activités menées par le Conseil de la famille et de l'enfance reflètent les fonctions que lui a confiées le législateur. La ministre de la Famille peut saisir le Conseil de toute question ou projet relatifs à la famille et à l'enfance. Le Conseil peut également se saisir lui-même de toute question relevant de sa compétence. Tous les avis du Conseil sont transmis à la ministre et sont, par la suite, rendus publics dans un délai d'au plus 60 jours.

Pour réaliser ses mandats, le Conseil compte sur l'apport de ses membres et sur un bureau de permanence composé de personnel issu de la fonction publique. Les membres conviennent des orientations quant au contenu des travaux, ils approuvent les productions diverses, les textes et les recommandations. Ils se répartissent en comités de travail, assistés d'un analyste-conseil et de la secrétaire générale, pour les consultations et l'élaboration des avis et rapports et peuvent s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs externes pour l'étude de questions particulières.

Le personnel de la permanence, sous la responsabilité de la secrétaire générale, effectue les études, élabore les projets et rédige les productions écrites. La secrétaire générale, sous l'autorité de la présidente, administre le personnel, le budget et les ressources matérielles et informatiques. Pour ses activités administratives, le Conseil bénéficie par ententes de services du soutien des directions concernées du ministère de la Famille et des Aînés (MFA), du Centre interministériel de services partagés du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (CISP-MESS) et du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

La présidente, responsable de la réalisation des objectifs du Conseil, dirige les réunions et assume à temps plein la bonne marche de l'organisme, tant sur le plan administratif que sur celui des travaux. Elle représente le Conseil dans ses rapports avec la ministre de la Famille, les institutions politiques, les réseaux institutionnels ainsi que, de manière générale, avec l'ensemble des partenaires et du grand public.

Conformément à la loi préconisant au moins huit réunions annuelles, le Conseil a tenu ses réunions de l'année aux dates suivantes :

14 mai 2009	145^e réunion
11 juin 2009	146^e réunion
10 septembre 2009	147^e réunion
22 octobre 2009	148^e union
3 décembre 2009	149^e réunion
7 janvier 2010	150^e réunion
11 février 2010	151^e réunion
25 mars 2010	152^e réunion

1.4 Les partenaires et les destinataires

Son partenaire prioritaire dans la recherche de l'amélioration du bien-être des familles et des enfants est le ministère de la Famille et des Aînés. Cependant, il établit aussi des partenariats avec d'autres conseils consultatifs, des organismes gouvernementaux et des réseaux publics, avec des associations professionnelles et communautaires, des groupes de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille et l'enfance.

La principale destinataire des travaux du Conseil est en premier lieu la ministre de la Famille. Il est cependant manifeste que les fonctions prévues dans cette même loi élargissent le champ d'action du Conseil. Étant donné la diversité et le nombre de secteurs décisionnels ayant une incidence sur la vie quotidienne des familles - que ce soit dans le domaine économique et social, ceux de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la consommation, du logement et du développement -, l'ensemble du gouvernement et ses réseaux d'interventions sont visés par les activités du Conseil.

Le Conseil s'adresse également aux groupes relais d'influence, aux leaders d'opinion ainsi qu'aux grands acteurs sociaux pour les amener à rechercher des pistes d'amélioration des conditions de vie des familles et des enfants. Ses interventions visent également à informer et à consulter la population en général.

2. Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance

Pour l'administration de ses ressources, le Conseil a bénéficié au cours de l'année 2009-2010 d'une entente de services avec le CISP-MESS et le CSPQ, ces derniers dispensant les services administratifs courants quant à la gestion des ressources humaines, informationnelles et matérielles. Le ministère de la Famille et des Aînés fournit au Conseil certains services en matière de ressources financières ainsi que du soutien occasionnel en matière de communication.

2.1 Les ressources humaines

Le Conseil de la famille et de l'enfance a disposé en 2009-2010 d'un effectif total de douze postes autorisés en équivalent temps complet (ETC). L'organigramme au 31 mars 2010 est présenté en annexe.

L'effectif autorisé au 31 mars 2010, se répartit comme suit :

Emplois réguliers au 31 mars 2010	
Présidente	1
Cadre	1
Professionnels	6
Technicienne en documentation	1
Techniciennes administratives	2
Agente de secrétariat	1

Les professionnels du Conseil présentent une diversité de formations et d'expériences et chacun d'entre eux se voit confier le développement d'un champ d'expertise. Le Conseil veille à favoriser le développement de la formation de son équipe en privilégiant la participation à des événements scientifiques ou publics portant sur la famille et l'enfance. Par ailleurs, le personnel a accès à des formations visant le développement des compétences.

2.2 Les ressources financières

Le budget pour l'exercice 2009-2010 du Conseil de la famille et de l'enfance est un élément de programme du Plan annuel de gestion des dépenses du ministère de la Famille et des Aînés. Comme au cours des années précédentes, le Conseil a respecté l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée.

Les dépenses réelles pour les exercices 2008-2009 et 2009-2010 :

Catégories	Crédits votés 2009-2010 (000\$)	Dépenses réelles 2008-2009 (000\$)	Dépenses réelles 2009-2010 (000\$)
Rémunération	870,9	790,4	781,2
Fonctionnement	286,6	198,7	232,3
Immobilisation	2,0	1,8	5,1
Total	1 159,5	990,9	1018,6

2.3 Les ressources matérielles et informatiques

Les ententes de services avec le CISP-MESS, le CSPQ et le ministère de la Famille et des Aînés permettent au Conseil de bénéficier des services de la Direction des communications et de ceux de la Direction générale adjointe des technologies de l'information en matière de soutien informatique, de sécurité informatique, de développement d'outils de diffusion informatisés. Ce soutien lui permet aussi d'actualiser de façon continue son site Internet.

3. Éléments contextuels

Depuis plus de 20 ans, le Conseil examine avec une attention soutenue la situation des familles contemporaines, caractérisées par la diversité de leurs structures et la mouvance des trajectoires conjugales et familiales. Il porte aussi un intérêt constant à l'égard de l'enfance, à la fois comme maillon ultime des lignées générationnelles, mais aussi comme âge de la vie. Il observe l'évolution des rôles des membres de la famille et des rapports entre les parents et les enfants. Animé par la conviction des forces et des ressources qui résident dans la famille et du rôle primordial qu'elle joue dans l'édification d'une société stable et harmonieuse, le Conseil a à cœur de contribuer au développement, à la qualité de vie et à l'épanouissement des familles.

Le Conseil adopte une vision large des besoins des familles et porte un regard vigilant sur le contexte social dans lequel elles évoluent. Ainsi, il s'intéresse au monde du travail, au cadre législatif, aux relations avec les réseaux institutionnels, comme ceux de la santé ou de l'éducation, à l'organisation sociale, aux services de proximité ou aux organismes de soutien aux familles.

4. Les résultats en fonction de la planification stratégique 2006-2009

La Planification stratégique, déposée en 2006, énonce la mission du Conseil, le contexte et les enjeux qui façonnent son environnement ainsi que les orientations, les axes d'intervention et les objectifs retenus pour guider ses actions au cours des années.

Au cours de l'année 2009-2010, le Conseil a préparé le renouvellement de sa planification stratégique. Cependant, le processus menant à son dépôt, prévu au printemps 2010, a été interrompu suite à l'annonce du projet d'abolition du Conseil.

Trois grandes orientations, chacune donnant lieu à plusieurs axes d'intervention, ont été retenues pour la planification 2006-2009 :

- **Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants**
- **Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat**
- **Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance**

Chacune de ces orientations se décline en plusieurs objectifs pour lesquels le Conseil a développé des indicateurs lui permettant de rendre compte des résultats de son action. Étant donné la nature des activités du Conseil et la spécificité de son mandat, des commentaires ont été ajoutés pour mieux caractériser le travail accompli.

4.1 Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants

Axe d'intervention : l'établissement des priorités liées au développement de la politique familiale

Objectif	Fournir au ministre des points de repère en produisant un rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants
Indicateur	Production du Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants
Résultats	<i>Préparation du Rapport 2009-2010 portant sur le logement.</i> <i>Travaux préliminaires en vue de la préparation du Rapport 2010-2011 portant sur l'enfance.</i>

Commentaire

Le Conseil de la famille et de l'enfance a entamé au cours de l'année 2009-2010 son prochain rapport sur la situation des familles et des enfants. Abordant le thème du logement, ce document fait un tour d'horizon de la situation résidentielle des familles au Québec. Il s'agit d'un sujet d'étude encore trop peu documenté. N'ayant pas encore procédé aux consultations publiques qui font généralement partie intégrante de son Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants, le Conseil envisage, au moment de la rédaction du présent rapport de gestion, la possibilité de produire ce document sous la forme d'une étude.

Par ailleurs, le Conseil a débuté des travaux préliminaires en vue de la production du Rapport 2010-2011 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Son intention était de dresser un portrait de l'enfance contemporaine au Québec. L'état d'avancement du projet ne permet cependant pas au Conseil d'envisager une production d'ici la date prévue de la fin de ses activités, soit le 30 décembre 2010.

Axes d'intervention :

- *l'éclairage novateur sur les phénomènes émergents*
- *un regard critique sur les orientations des politiques sociales et familiales et sur les orientations institutionnelles et l'attention à la portée des outils de diffusion du Conseil*

Objectif	Observer l'actualité politique et sociale sur des événements susceptibles de toucher les familles et les enfants
Indicateur	Production d'études, de mémoires et de commentaires
Résultats	<i>Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants.</i> <i>Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives.</i> <i>Mémoire sur l'Avant-projet de loi, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale.</i> <i>Maintenir la qualité de vie des familles tout en assurant un financement équitable des services publics et des programmes sociaux, Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011.</i>

Commentaire

- *Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 7, Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants*

Ce mémoire a été présenté à la Commission des affaires sociales le 7 avril 2009.

Commentant la création d'un fonds gouvernemental en partenariat avec un acteur privé, le Conseil a estimé que ce nouveau mode de gouvernance impose un débat public. Tout en reconnaissant les efforts louables du Fonds pour favoriser l'égalité des chances des enfants, les membres du Conseil s'interrogent sur le moyen de garantir un contrôle effectif et d'assurer la cohérence des activités du Fonds avec les actions gouvernementales.

Le Conseil propose dans son mémoire cinq amendements visant à résoudre ces difficultés. Ils ont trait à l'adoption d'une approche plus inclusive, à la clarification du rôle des parents, à l'inscription des actions du Fonds à l'intérieur des priorités de l'État, à l'obligation de déposer un rapport couvrant l'ensemble des activités de la Société de gestion et, finalement, à l'évaluation de l'expérience à la cessation des activités du Fonds. Le mémoire soumet également des suggestions afin de bonifier les ententes régissant le mode de fonctionnement de la Société de gestion. Les membres ont accueilli favorablement les amendements apportés au projet de loi lors de son adoption en septembre 2009.

- *Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives*

Ce mémoire a été présenté à la Commission des affaires sociales le 3 juin 2009.

Le Conseil rappelle dans son mémoire que des services de garde de qualité, accessibles, universels, conçus en fonction des besoins des parents et leur permettant de participer à leur gestion font partie intégrante d'une politique familiale. Le Conseil a souhaité que le projet de loi soit davantage orienté vers une amélioration des conditions de travail des responsables des services de garde afin qu'à part entière elles puissent être partie prenante de la vie de ce réseau. À cet effet, il a émis les recommandations suivantes :

- que le projet de loi conserve l'organisation actuelle des services pour préserver l'intégrité du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance;
- que les besoins des parents et des enfants, qui sont la raison d'être des services de garde, soient au cœur de la réflexion du législateur quant à l'avenir du réseau.

À la suite de l'adoption du projet de loi, les membres du Conseil ont souligné l'ouverture du ministre de la Famille, qui a conservé la structure du réseau faisant en sorte que les centres de la petite enfance demeurent des bureaux coordonnateurs (BC) de la garde en milieu familial et préservé la mission des BC quant à la formation et au perfectionnement.

- *Mémoire sur l'Avant-projet de loi, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale*

Ce mémoire a été présenté à la Commission des institutions le 3 janvier 2010.

Tout en reconnaissant la pertinence d'actualiser les dispositions législatives touchant l'adoption, le Conseil déplore que plusieurs questions concernant les conséquences des modifications législatives dans la vie des familles demeurent sans réponse. Ainsi, la question de la délégation judiciaire de l'autorité parentale comporte plusieurs implications qui vont au-delà de l'adoption. Le Conseil recommande que soient précisées les intentions du législateur concernant ces dispositions. Les modifications législatives touchant directement l'adoption soulèvent également plusieurs questions, notamment le fonctionnement des ententes de communication pour l'adoption ouverte.

Le Conseil a voulu sensibiliser les parlementaires à l'importance de bien soupeser les conséquences éventuelles des modifications législatives sur les enfants et les familles. Trois principes généraux ont guidé sa réflexion :

- la primauté de l'intérêt de l'enfant et du respect de ses droits. Il importe de penser non seulement aux besoins actuels de l'enfant, mais également au fait qu'il est une personne en devenir dont les intérêts sont éventuellement appelés à évoluer;
- la contribution sociale des parents, en tant que premiers responsables de la famille et de la prise en charge des enfants, mérite d'être soutenue et encouragée;
- l'adoption doit être appréhendée comme un processus à teneur variée qui s'échelonne et se transforme dans le temps.

S'appuyant sur ces principes généraux, le Conseil a également proposé trois recommandations:

- que les mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale soient poursuivies et développées de manière à ce que toutes les familles puissent disposer des ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs rôles;
- que les familles disposent d'un ensemble complet de services de première ligne forts et accessibles s'inscrivant en continuité et en complémentarité;
- que les familles impliquées dans un processus d'adoption bénéficient de mesures de soutien et d'accompagnement à chaque étape significative de la démarche (avant, pendant et après).

- *Maintenir la qualité de vie des familles tout en assurant un financement équitable des services publics et des programmes sociaux, Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011*

Ce mémoire a été rendu public le 24 février 2010. La présidente du Conseil en a présenté les recommandations lors d'une rencontre avec M. Emmanuel Dubourg, adjoint parlementaire du ministre des Finances, M. Raymond Bachand, dans le cadre des consultations prébudgétaires.

Reconnaissant l'ampleur des enjeux liés à la sortie de la crise économique, le Conseil incite le gouvernement à prendre en compte les réalités des familles avec enfants dans sa recherche d'un financement équitable et durable des services publics.

Or, les membres du Conseil constatent que parmi les pistes de solution envisagées par le ministre des Finances, plusieurs risquent d'avoir des impacts sur le revenu disponible des familles, particulièrement celles à faible et à moyen revenu. Ils invitent donc le gouvernement à faire preuve de discernement et à réduire les répercussions de ces mesures sur la situation financière des familles. Du même souffle, ils recommandent que tout processus d'indexation ou d'augmentation des tarifs des services publics mis en place soit empreint de transparence et de prévisibilité afin de permettre aux familles de s'y adapter.

Pour faire face aux enjeux du financement des services publics, le Conseil exhorte le gouvernement à placer les familles d'aujourd'hui et de demain au cœur d'une vision stratégique qui concilie développement social et prospérité économique. Dans cette perspective, il rappelle l'importance de s'assurer de la stabilité, de l'intégrité et de la pérennité des principales mesures de soutien aux familles : le Soutien aux enfants, les services de garde éducatifs à contribution réduite et le Régime québécois d'assurance parentale. En plus de contribuer à la création de richesse, ces mesures, qui forment l'assise de l'intervention gouvernementale en faveur des familles, aident à atténuer les impacts du changement démographique.

Objectif	Maintenir et améliorer la qualité des analyses et des recommandations
-----------------	--

Résultats	Lettres et commentaires reçus suite à la diffusion des documents produits
------------------	---

	Rencontres avec les groupes destinataires des productions
--	---

Commentaire

Les commentaires reçus par le Conseil s'expriment par plusieurs canaux (courrier, courrier électronique, commentaires sur le site Internet, commentaires directs, etc.). Le Conseil poursuit le développement de mécanismes de collecte plus structurés en vue de recueillir des opinions sur ses activités et ses travaux.

4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat

Axe d'intervention : la prise en compte des points de vue diversifiés des parents, des intervenants et des observateurs de la situation des parents et des enfants

Objectif **Tenue de consultations lors de la préparation des rapports, avis, mémoires, etc.**

Indicateur Nombre et type de consultations

Résultat Consultation par l'intermédiaire d'un sondage par voie électronique en vue de l'élaboration du *Rapport 2009-2010 sur la situation et les besoins des familles et des enfants ayant pour thème les familles et le logement*

Commentaire

Le Conseil se fait un point d'honneur de procéder à une consultation pour chacune de ses productions. Bien que son ampleur ou que son appareillage scientifique puisse varier d'un ouvrage à un autre, le Conseil l'identifie toujours lors de ses publications. L'élaboration de certaines études ou de mémoires peut requérir l'apport d'experts, de chercheurs ou de spécialistes. Cependant, le Conseil, par ses publications, se montre toujours attentif à faire entendre aussi le point de vue des familles elles-mêmes.

C'est ainsi qu'il a procédé, avec le concours de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), à une consultation des membres de cet organisme. Les participants ont été invités à caractériser leur parcours résidentiel lors des transitions familiales qu'ils ont vécues et à exprimer leurs besoins en matière de logement.

Objectif **Maintien et développement de liens avec les différents organismes gouvernementaux, en particulier le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et également avec des organisations de la sphère internationale dont la mission est en lien avec celle du Conseil**

Indicateur Nature et nombre de rencontres avec le MFA et les organismes gouvernementaux

Résultats Participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale

Consultations

Collaborations ponctuelles et régulières

Commentaire

À plusieurs reprises, au cours de l'année, la présidente du Conseil a rencontré le ministre de la Famille. Ce dernier a également tenu à rencontrer les membres et la permanence du Conseil à l'occasion de la réunion du 11 février 2010.

Au cours de l'année 2008-2009, le Conseil a poursuivi sa participation au réseau des répondants ministériels à la politique familiale. Il collabore aussi régulièrement, sur une base formelle ou informelle, à des échanges d'information avec les directrices et directeurs du Ministère et avec les professionnels chargés du développement des dossiers et des recherches.

Le Conseil participe, au même titre que plusieurs organismes, au Forum des partenaires de la revue *Développement social*, sous l'égide de l'Institut national de santé publique.

La présidente siège, en compagnie de la présidente du Conseil permanent de la jeunesse et du président du Conseil des aînés, au comité d'orientation du projet *Rendez-vous des générations*, une démarche menée par l'Institut du Nouveau Monde.

À titre d'utilisateur, le Conseil est régulièrement invité par l'Institut de la Statistique du Québec ou Statistique Canada à commenter les orientations retenues pour les grandes enquêtes sur les conditions de vie des familles. Ainsi, le 10 juin 2009, la secrétaire générale a représenté le Conseil lors d'une consultation sur le volet famille de la prochaine enquête sociale générale de Statistique Canada, la rencontre était organisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Axe d'intervention : le partenariat avec d'autres organismes pour augmenter la capacité de rayonnement du Conseil

Objectif	Organisation d'une rencontre aux deux ans avec les organismes communautaires Famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants
Indicateur	Nature et nombre de rencontres avec les organismes communautaires Famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants
Résultats	Participation aux activités, colloques et assemblées des organismes Rencontres avec des représentants d'organismes

Commentaire

Le Conseil entretient des liens privilégiés avec les organismes qui représentent les familles et avec d'autres qui interviennent auprès d'elles. Ces divers organismes constituent une part importante du réseau de partenaires que le Conseil a constitué au fil du temps. Le Conseil se fait un devoir de participer le plus possible aux activités, colloques, assemblées générales des organismes pour être présent aux événements et recueillir l'expression des besoins des parents.

Réciproquement, le Conseil invite systématiquement ses partenaires à participer aux événements qu'il organise, à contribuer aux débats qu'il suscite et à nourrir ses réflexions. Dans cet objectif, les productions du Conseil bénéficient d'une large diffusion au sein de ce réseau. Le Conseil fait également valoir son point de vue par des articles ou des entrevues diffusés dans les bulletins, journaux ou sites Internet de ces organismes.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est associé à des moments forts dans l'année qui mobilisent les familles ou qui cherchent à valoriser les parents, comme la Semaine québécoise des familles, organisée par le Réseau pour un Québec Famille dont le Conseil est membre.

Ainsi, au cours de l'année 2009-2010, la présidente a participé aux événements suivants :

- 2 avril : Rencontre conjointe : Institut du Nouveau Monde, Conseil des Aînés, Conseil permanent de la jeunesse sur le projet *Rendez-vous des générations*
- 3 avril : Participation au CA de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)
- 7 avril : Rencontre avec M^{me} Sylvie Lévesque, directrice de la FAFMRQ
- 8 avril : Rencontre avec M. Robert Salois - Commissaire à la santé et au bien-être
- 21 avril : Rencontre avec M^{me} Danielle St-Amand, adjointe parlementaire du ministre de la Famille, en vue d'une discussion sur les mesures de conciliation travail-famille
- 1^{er} mai : Rencontre avec le ministre de la Famille, M. Tomassi, en compagnie de M. Luc Godbout, fiscaliste et chercheur, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, en vue d'un suivi aux recommandations de l'avis *Fiscalité et familles : des remises en question*
- 11 mai : Rencontre avec M^{me} Carol Gélinas, directrice du Regroupement des organismes communautaires Familles de Montréal (ROCFM) à Montréal
- 11 mai : Conférence de la présidente sur « Les effets de la crise sur les familles » organisée par l'organisme CoopÈRE Rosemont, Montréal
- 13 mai : Coquetel soulignant le 20^e anniversaire du CFE à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale aux côtés du ministre Tony Tomassi et en présence de la ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais
- 20 mai : À l'invitation de M^{me} Patricia Rimok, présidente du Conseil des relations interculturelles, participation à une rencontre sur la faisabilité d'un projet en partenariat sur la gestion intégrée d'une main-d'œuvre diversifiée
- 15 juin : Participation au forum national « Rendez-vous de la solidarité 2009 », une vaste consultation sur les enjeux de la pauvreté menée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vue d'un deuxième Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- 16 juin : Présence à la conférence « La politique familiale du Québec : un atout pour les familles », donnée par la M^{me} Line Bérubé, sous-ministre adjointe à la Direction générale des politiques du MFA, une invitation du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques

- 28 août : Participation à une conférence de presse de l'Institut du Nouveau Monde pour présenter les grandes lignes du projet « Rendez-vous des générations »
- 29 août : Présence au Petit déjeuner des générations, dans le cadre de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde, à l'UQAM
- 1^{er} octobre : Présence à l'Assemblée générale annuelle du Réseau pour un Québec Famille, suivi du lancement de la nouvelle image corporative, à la Grande bibliothèque nationale du Québec
- 2 octobre : Rencontre avec M^{me} Marie Leahey, directrice générale de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
- 19 octobre : Présence au lancement de la liste d'attente centralisée (BILA) sur le territoire longueillois, une invitation du RCPem en collaboration avec la CRÉ de Longueuil
- 19 octobre : Rencontre avec M^{me} Lise Brunet, directrice de Québec-Enfants
- 21 octobre : Mot d'ouverture à une session de formation sur les familles et la fiscalité, inspirée des travaux *Familles et fiscalité en 26 questions* et de l'avis *Familles et fiscalité : des remises en question*, à la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
- 21 octobre : Présence au lancement de deux outils d'animation de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)
- 22 octobre : Présence à la conférence du philosophe Daniel Weinstock, directeur du centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal. L'événement, parrainé par l'Institut Vanier de la famille, a pour thème « La famille comme institution politique »
- 27 octobre : Présence au lancement de l'avis « Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite » du Conseil supérieur de l'éducation. L'événement a eu lieu à l'école secondaire La Camaradière, à Québec
- 28 octobre : Rencontre avec M^{me} Marie Leahey, directrice générale de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
- 19 novembre : Rencontre avec M^{me} Geneviève Dallaire, présidente du Conseil permanent de la jeunesse
- 20 novembre : Présence au lancement du projet « Municipalité amie des enfants » à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant. Dans le cadre du 20^e anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le Carrefour action municipale et famille et UNICEF Québec lance ce programme de certification en territoire québécois

- 23 novembre : Présence à la remise du Prix Jean-Pierre Bélanger, un prix à l'innovation en promotion de la santé décerné par l'Association pour la santé publique du Québec
- 1^{er} décembre : Présence à une conférence de M. Jacques Ménard s'intitulant « Lutter contre le décrochage scolaire : une manière de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale » dans le cadre des dîners Centraide
- 11 décembre : Rencontre avec des représentantes de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), pour établir les modalités de consultation de leurs membres dans le cadre des travaux du Conseil sur les familles et le logement
- 11 décembre : Rencontre avec un représentant de la Maison Oxygène, dans le cadre d'une consultation sur invitation sur les besoins des familles quant au logement

2010

- 15 janvier : Rencontre avec M^{me} Lyse Brunet, directrice générale à la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants
- 3 mars : Rencontre avec M^{me} Marie Leahey, directrice générale de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
- 3 mars : Présence au Gala du prix Égalité
- 17 mars : Présence, dans le cadre des dîners Centraide, à une conférence de M. Claude Chagnon de la Fondation Lucie et André Chagnon
- 18 mars : Participation à une table ronde dans le cadre d'une séance de délibération du Forum de consultation portant sur la périnatalité et la petite enfance, organisé par le Commissaire à la santé et au bien-être. Les échanges portent sur l'importance accordée aux enfants au Québec (0-5 ans, incluant la période de gestation) et sur la manière dont le gouvernement répond actuellement à leurs besoins
- 25 mars : Présence à un cocktail dînatoire soulignant le 50^e anniversaire de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec

Objectif **Poursuite et développement des liens avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille**

Indicateur Nature et nombre de partenariats avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille

Résultats Siège au conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ)

Siège au Conseil des partenaires et participation à différents comités du Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles

Membre du Forum consultatif sur le projet de recherche du Centre Léa-Roback portant sur les politiques de garde des enfants

Vigie en recherche

Commentaire

Le Conseil voit dans sa participation aux instances de recherche sur la famille et les enfants une manière de développer ses connaissances et de faire ressortir les objets de recherche qui sont les plus susceptibles d'éclairer les phénomènes émergents touchant la famille et les enfants.

Ainsi, il siège au conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille et les enfants du Québec (CDRFQ) depuis 1990. Voué au transfert des connaissances, le CDRFQ organise aux deux ans un symposium de recherche qui réunit quelque 300 participants des milieux de recherche, des intervenants des réseaux et du gouvernement ainsi que des organismes communautaires Famille (OCF). L'année 2009-2010 fut celle du 10^e Symposium de recherche, ayant pour titre *Famille et réussite éducative*, organisé conjointement par le CDRFQ, le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) et le Conseil de la famille et de l'enfance.

Dans la foulée de cet événement, la présidente a participé du 27 janvier au 4 février 2010 à une mission du Québec en France sur la réussite éducative française organisée par le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ).

Le Conseil a également participé à plusieurs rencontres de partenaires du CDRFQ, en vue de contribuer au projet de création d'un organisme de liaison et de transfert dans le domaine de l'innovation sociale (OLTIS) sur le thème « Familles, parentalité et générations ».

Le Conseil agit très activement aussi comme membre du comité de gestion et en participant aux différents comités et activités scientifiques du Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, qui reçoit un financement d'équipe du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Ce partenariat évolue au travers d'une programmation de recherche et de transfert des connaissances produisant de riches développements que peuvent s'approprier les chercheurs, les agents gouvernementaux et les groupes communautaires qui en font partie.

Enfin, le Conseil a été invité à se joindre au forum consultatif sur le projet de recherche sur les politiques de services de garde, mené par le Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal. Cette recherche est financée par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

Les 12 et 13 novembre 2009, la présidente a assisté à la conférence « Préparation à l'école et réussite scolaire : de la recherche aux pratiques et aux politiques », organisée conjointement par le Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants et le Réseau stratégique de connaissances sur le développement des jeunes enfants.

4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance

Axes d'intervention :

- *la diffusion et la promotion des travaux du Conseil*
- *le suivi des avis et des rapports*

Objectif	Mettre en application le plan de communication selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- information des médias- prise de parole dans les événements publics- qualité des publications- qualité du site Internet- diversité des outils de communication
-----------------	---

Indicateur	Taux de mise en œuvre selon les critères déterminés
-------------------	---

Résultats	Conception graphique des publications majeures Indicateurs de fréquentation du site Internet
------------------	---

Commentaire

Pour que les travaux du Conseil aient une large diffusion et que leur influence soit la plus déterminante possible, les stratégies de communication sont essentielles. Aussi, le Conseil effectue annuellement la révision de son plan de communication pour le rendre plus efficace.

Chaque publication majeure (en particulier les avis et les rapports annuels) fait l'objet d'une conception graphique spécifique et porte une signature distincte.

Le site Internet, toujours en évolution, est considéré comme un site convivial et accessible. Grâce aux efforts investis en cette matière, les statistiques de fréquentation sont très satisfaisantes. Par ailleurs, depuis janvier 2005, un relevé statistique des consultations des publications fournit des indicateurs de

suivi des activités du Conseil. D'autres indicateurs, comme des sondages ponctuels, ont également été utilisés afin de mieux connaître les attentes des personnes qui visitent le site et d'y répondre.

Chiffres clés	2008-2009	2009-2010	Variation
Nombre de visites			
total annuel	113 171	82 402	-37,3 %
moyenne mensuelle des pages vues	20 125	11 235	- 44,1 %
Durée moyenne de la visite	34 minutes 25	35 minutes 12	+0,87 minutes

Axe d'intervention : la représentation publique du Conseil de la famille et de l'enfance

Objectif Assurer une présence aux diverses manifestations et activités du domaine familial

Indicateur Nature et nombre des présences, par un représentant du Conseil de la famille et de l'enfance, aux diverses manifestations et activités du domaine familial

Résultats *Célébration du 20^e anniversaire du Conseil*

Conférences sur des thématiques en lien avec les travaux du Conseil

Commentaire

Le 14 mai 2009, M^{me} Marie Rhéaume, présidente du Conseil de la famille et de l'enfance, et le ministre de la Famille, M. Tony Tomassi, ont donné le coup d'envoi aux célébrations des 20 ans de l'organisme par une réception à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Outre M^{me} Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés, qui fut présidente de l'organisme de 2003 à 2007 et M^{me} Nicole Boily, présidente de 1998 à 2003, l'événement a rassemblé une quinzaine de députés et plus de 150 invités qui ont en commun de travailler en faveur des familles et des enfants. Cet événement fut aussi l'occasion de présenter les travaux menés par le Conseil au cours de ces deux décennies.

Le 28 mai 2009, la présidente et la secrétaire générale du Conseil ont été invitées à présenter le projet de prospective mené par le Conseil *La Famille à l'horizon 2020*, au Cercle des sous-ministres et des dirigeants d'organismes au Parlementaire, le restaurant de l'Assemblée nationale à Québec. Ce projet sera aussi présenté dans le cadre du Congrès 2010 de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) ayant pour thème : *Découvrir aujourd'hui ce que sera demain*.

Le 21 octobre 2009, une session de formation inspirée des travaux *Familles et fiscalité en 26 questions* et de l'avis *Familles et fiscalité : des remises en question*, a été donnée aux membres de la

Fédération québécoise des organismes communautaires Famille; la session était animée par l'analyste-conseil chargée du projet.

Les travaux menés dans le cadre de l'étude *Participation des familles immigrées aux activités des organismes communautaires Famille* seront présentés lors du Colloque *Agir pour intégrer* organisé en avril 2010 par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).

Axe d'intervention : la reconnaissance de l'expertise du Conseil de la famille et de l'enfance par les milieux gouvernementaux, associatifs, de recherche et par les médias sur toutes les questions de famille et d'enfance

Objectif	Augmentation de l'accessibilité du Centre de documentation
-----------------	---

Résultats	Mise à jour de la documentation disponible Mise en ligne de la liste des nouveautés Diffusion d'un outil promotionnel décrivant le Centre de documentation Démarche en cours auprès d'institutions pour faire connaître le Centre de documentation
------------------	---

Le centre de documentation du Conseil rassemble près de 5 000 ouvrages spécialisés touchant la famille et l'enfance. Ouvert au public, il bénéficie essentiellement de la fréquentation de personnes, spécialistes ou étudiants, à la recherche de publications spécialisées sur la famille. La liste des nouveautés est systématiquement annoncée sur le site Internet du Conseil de la famille et de l'enfance. En cours d'année, les processus en vue d'une intégration du centre de documentation au Réseau des bibliothèques gouvernementales se sont poursuivis, ce qui augmente la visibilité de la collection.

Objectif	Répondre adéquatement aux demandes diversifiées de renseignements et d'informations
-----------------	--

Indicateur	Taux de réponse et taux de satisfaction de la clientèle
-------------------	---

Résultats	Taux de réponse : 100 % Indicateurs pour le taux de satisfaction en développement
------------------	--

Bien que le Conseil de la famille et de l'enfance n'administre pas de services directs à la population, il reçoit à l'occasion des demandes de renseignements du public. Les demandes d'information envoyées par courriel reçoivent systématiquement une réponse ou un accusé de réception dans les 24 à 48 heures. Un grand nombre de ces demandes concerne les programmes et services pour les familles, les demandeurs sont référés, selon les cas, vers les services du Ministère ou vers Services Québec.

5. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

Comme organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population ou aux entreprises, n'a pas produit de déclaration de services aux citoyens.

5.1. La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil doit, comme organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il donne accès aux informations publiques qu'il produit; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence. La secrétaire générale participe régulièrement aux activités organisées pour le réseau des responsables en cette matière.

Une seule demande d'accès à l'information a été formulée à l'adresse du Conseil en 2009-2010, laquelle a reçu réponse dans un délai de 24 heures.

5.2. L'éthique et la déontologie

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique et se conforme aux directives du *Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale*. La responsabilité de la mise en œuvre de son *plan d'action en éthique*, a été confiée à M^{me} Claire Gagnon, responsable des communications. Pour leur part, les membres du Conseil s'engagent à respecter un code de déontologie. Une copie de ce code est présentée en annexe. Comme dans les années antérieures, aucun manquement à ce code n'a été signalé en 2009-2010.

5.3. La politique linguistique

Le Conseil se conforme à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Les logiciels utilisés par le personnel sont en français, le site Internet et la documentation produite par le Conseil au cours de l'année 2009-2010 ont respecté la même politique.

5.4. Programme d'accès à l'égalité

Il y a eu deux recrutements par le Conseil au cours de l'année 2009-2010.

Le tableau ci-après indique l'état de situation au 31 mars 2010 quant au niveau de représentation des femmes au sein de l'effectif du Conseil.

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau
Nombre de femmes	2/2	3/6	3/3	1/1
Pourcentage	100 %	50 %	100 %	100 %

5.5 Bilan des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail

Relativement à la politique concernant la santé des personnes au travail, l'examen des postes de travail a mené au renouvellement du mobilier de bureau en 2005-2006. Les postes de travail sont désormais constitués d'un mobilier intégré et de fauteuils ergonomiques.

5.6 Suivi des recommandations du Vérificateur général

Le Conseil de la famille et de l'enfance n'a pas fait l'objet de recommandations de la part du Vérificateur général depuis l'année 2000-2001.

Annexes

Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Au 31 mars 2010, le Conseil est composé des membres suivants :

PRÉSIDENTE

M^{me} Marie Rhéaume

VICE-PRÉSIDENT

M. Jean-Nil Thériault

Directeur des services administratifs

Université du Québec à Rimouski, Campus Lévis

Président de l'Association des centres jeunesse du Québec

MEMBRES

M^{me} Dominique Barsalou

Avocate

M^{me} Maria R. Battaglia

Avocate

M^{me} Sylvie Carter

Coordonnatrice au développement

Espace Chaudière-Appalaches

Administratrice du Regroupement des
organismes Espace du Québec

M^{me} Jane Cowell-Poitras

Conseillère associée

Développement social, familles et aînés

Conseillère de la Ville de Montréal

Arrondissement de Lachine

M. Pierre Jobin

3^e Vice-président de la Centrale des syndicats du
Québec

M. Georges Konan

Président de Gala Noir et Blanc

Au-delà du racisme

Coordonnateur de la Fondation canadienne pour
les jeunes Noirs

M^{me} Louise Mercier

Vice-présidente à la Fédération des travailleurs et
travailleuses du Québec et présidente du comité
de la condition féminine

M. Marc-André Plante

Directeur général

Carrefour action municipale et famille

M^{me} Josée Roy

Adjointe au comité exécutif

Confédération des syndicats nationaux

M. Bill Ryan

Professeur adjoint

École de service social

Université McGill

M. Paul Savary

Médecin, oto-rhino-laryngologiste

M. Bruno Sioui

Professeur à l'Université du Québec

Abitibi-Témiscaminque

MEMBRE DÉSIGNÉE

M^{me} Line Bérubé

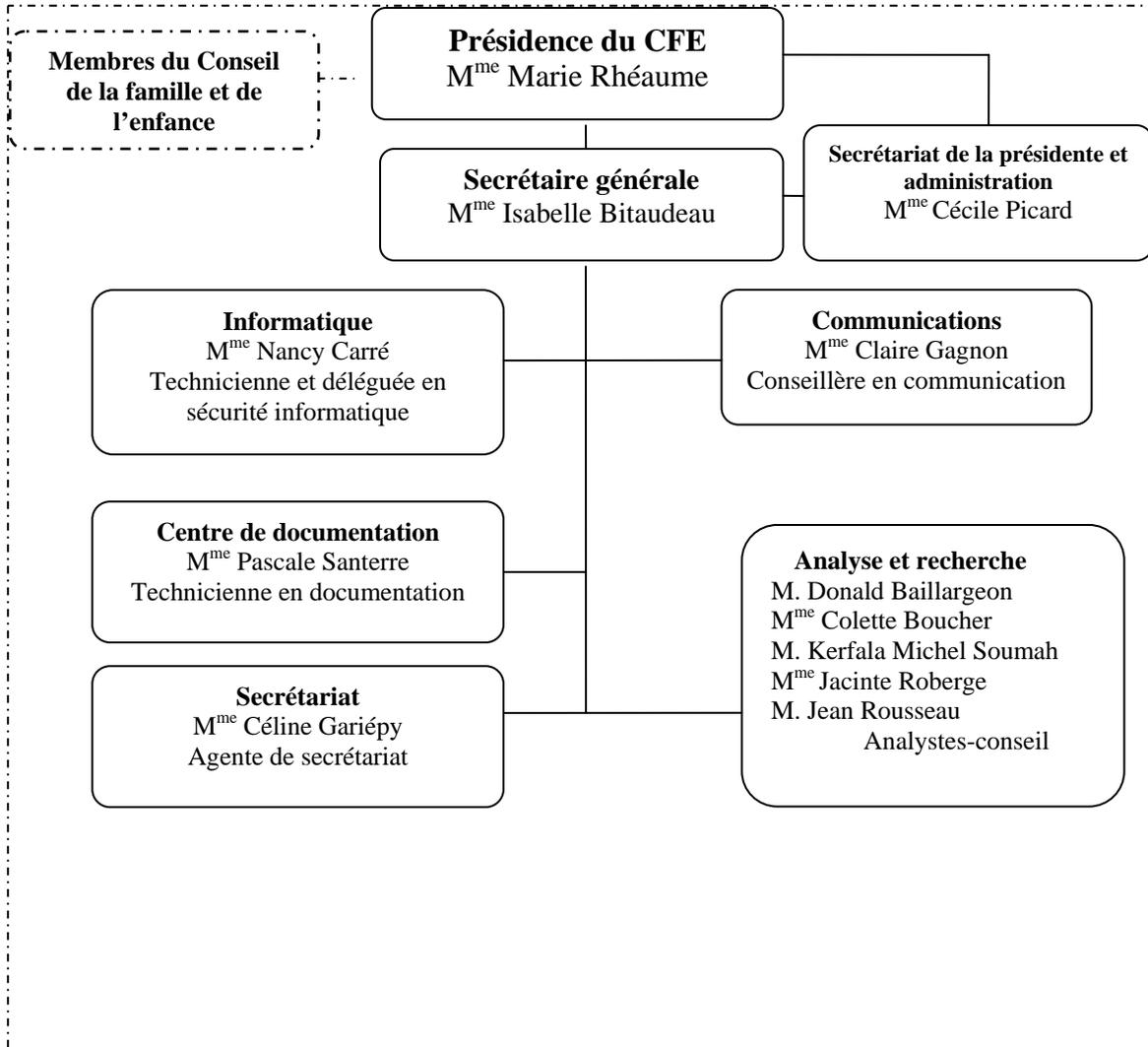
Sous-ministre adjointe

Ministère de la Famille et des Aînés

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

M^{me} Isabelle Bitaudeau

Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance



Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Adopté le 14 octobre 1999

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998¹), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la famille et de l'enfance.
2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance : la personne titulaire de la présidence, les membres réguliers et le membre désigné par le ministre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la politique familiale sur toute question relative à la famille et à l'enfance. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence, assiduité et intégrité, avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discretion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

¹ Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Relations avec le public

6. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Conseil et, dans certains cas et par délégation, la vice-présidente ou le vice-président ou d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit informer la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État et dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêt

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêt, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la personne titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
16. Tout autre membre du Conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêt.

Exclusivité de service

17. La personne titulaire de la présidence, si elle est à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée l'assigne aussi à d'autres fonctions.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
20. La présidente ou le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

**DÉCLARATION CONCERNANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES
D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE**

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance et m'engage à m'y conformer.

Date : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance en 2009-2010

<p>Mémoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ <i>Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 7 : Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants</i> ✦ <i>Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 51 : Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective concernant et modifiant diverses dispositions législatives</i> ✦ <i>Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur l'Avant-projet de loi : Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale</i> ✦ <i>Maintenir la qualité de vie des familles tout en assurant un financement équitable des services publics et des programmes sociaux : mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011</i> 	<p>Avril 2009</p> <p>Juin 2009</p> <p>Janvier 2010</p> <p>Février 2010</p>
<p>Rapport</p> <p><i>Le Rapport annuel de gestion 2008-2009</i></p>	<p>Septembre 2009</p>

L'intégralité des publications du Conseil de la famille et de l'enfance est accessible sur son site Internet : www.cfe.gouv.qc.ca